

Rapport de gestion 2011

Tribunal administratif fédéral



Introduction	62
Composition du tribunal	63
Organisation du tribunal	66
Commissions	67
Volume des affaires	68
Coordination de la jurisprudence	71
Administration du tribunal	71
Surveillance	73
Collaboration	74
Projet Saint-Gall	75
Gestion de la charge de travail	75
Indications à l'intention du législateur	76
Statistiques	78

Rapport de gestion du Tribunal administratif fédéral 2011

Berne, le 24 janvier 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés aux Chambres fédérales,

Conformément à l'article 3, alinéa 3, de la loi sur le Tribunal administratif fédéral, nous vous faisons parvenir notre rapport de gestion pour l'année 2011.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés aux Chambres fédérales, l'expression de notre haute considération.

Au nom du Tribunal administratif fédéral

Le Président: Markus Metz

Le Secrétaire général: Jürg Felix

Introduction

L'année sous revue se distingue essentiellement par la réduction des procédures en cours. L'effort a été mis en particulier sur les anciennes procédures, le plus souvent complexes, qui ont été introduites jusqu'à l'année 2008. Celles-ci ont été liquidées dans une large mesure. La durée moyenne des procédures a ainsi pu encore être réduite en conséquence.

Autre point fort de l'année: la préparation du déménagement du tribunal à Saint-Gall qui a occupé intensément les cours et surtout le secrétariat général. Il s'est agi en l'occurrence de planifier l'occupation des lieux, de préciser les processus de fonctionnement optimaux et de définir la structure du secrétariat général. Des visites in situ ainsi que des séances d'information pour les collaborateurs et collaboratrices ont permis de concrétiser davantage le futur déménagement à Saint-Gall.

La migration sur la nouvelle plateforme informatique, réalisée en tout début d'année, a constitué également une étape très importante, et ce sans provoquer d'interruptions notables dans les statistiques des cas liquidés. Plusieurs mises à jour ont ensuite encore permis des améliorations du système informatique. L'étude sur la gestion de la charge de travail, conclue durant l'été de l'exercice (relevé du nombre de cas et de la durée de procédure), doit permettre d'optimiser encore la répartition ainsi que le traitement des affaires et des ressources. Les préparatifs pour une plateforme de formation électronique ont en outre été engagés.

Sur un total de 7030 dossiers ouverts durant l'année sous revue, 8545 procédures ont pu être liquidées. Sur ces dernières, 2337 (27%) pouvaient faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral, ce qui a été effectivement le cas pour 331 (14%) d'entre elles.

Composition du tribunal

Organes de direction

Présidence

Président:	Markus Metz
Vice-président:	Michael Beusch

Commission administrative

Président:	Markus Metz
Membres:	Michael Beusch Jean-Luc Baechler Bendicht Tellenbach Vito Valenti

Conférence des présidents

Présidente:	Claudia Cotting-Schalch, présidente de la Cour IV
Membres:	Kathrin Dietrich, présidente de la Cour I Hans Urech, président de la Cour II Antonio Imoberdorf, président de la Cour III Walter Stöckli, président de la Cour V

Etat-major des organes de direction

Secrétaire général:	Jürg Felix (dès le 1.4)
Secrétaire générale suppléante:	Placida Grädel-Bürki
Chef du Secrétariat présidentiel:	Bernhard Fasel

Cours

Cour I

Présidente:	Kathrin Dietrich
Membres:	Christoph Bandli Michael Beusch Jérôme Candrian Alain Chablais Daniel de Vries Reilingh (jusqu'au 31.10) Beat Forster Lorenz Kneubühler Markus Metz Pascal Mollard André Moser Claudia Pasqualetto Péquignot Daniel Riedo Marianne Ryter Sauvant Charlotte Gabriële Schoder (jusqu'au 31.10) Salome Zimmermann

Cour II

Président:

Hans Urech

Membres:

Maria Amgwerd

David Aschmann

Jean-Luc Baechler

Stephan Breitenmoser

Francesco Brentani

Ronald Flury

Bernard Maitre

Vera Marantelli

Claude Morvant

Eva Schneeberger

Frank Seethaler

Marc Steiner

Philippe Weissenberger

Cour III

Président:

Antonio Imoberdorf

Membres:

Elena Avenati-Carpani

Ruth Beutler

Jean-Daniel Dubey

Johannes Frölicher (jusqu'au 31.10)

Madeleine Hirsig-Vouilloz

Stefan Mesmer

Francesco Parrino

Michael Peterli

Franziska Schneider

Marianne Teuscher

Andreas Trommer

Vito Valenti

Bernard Vaudan (jusqu'au 31.12)

Blaise Vuille

Beat Weber

Cour IV

Présidente:	Claudia Cotting-Schalch
Membres:	Pietro Angeli-Busi Gérald Bovier Daniele Cattaneo Yanick Felley (dès le 1.10) Robert Galliker Fulvio Haefeli Walter Lang Gérard Scherrer Daniel Schmid (jusqu'au 28.2) Hans Schürch Nina Spälti Giannakitsas Bendicht Tellenbach Contessina Theis (dès le 1.6) Thomas Wespi Martin Zoller

Cour V

Président:	Walter Stöckli
Membres:	Emilia Antonioni Luftensteiner François Badoud Muriel Beck Kadima Maurice Brodard Jenny de Coulon Scuntaro Gabriela Freihofer Kurt Gysi Bruno Huber Markus König Christa Luterbacher Jean-Pierre Monnet Regula Schenker Senn Daniel Willisegger (dès le 1.10)

Au 1^{er} janvier, on note trois changements concernant la présidence des cours: Kathrin Dietrich a remplacé Lorenz Kneubühler à la présidence de la Cour I, Hans Urech a remplacé Bernard Maitre à la présidence de la Cour II et Antonio Imoberdorf a remplacé Alberto Meuli à la présidence de la Cour III.

Contessina Theis et Daniel Willisegger ont été élus par l'Assemblée fédérale le 16 mars. Ils ont pris leurs fonctions le 1^{er} juin respectivement le 1^{er} octobre et remplacent Alberto Meuli, qui s'est retiré le 31 décembre 2010, et Daniel Schmid, qui a démissionné le 28 février. Yanick Felley a été élu le 15 juin. Il a commencé son travail le 1^{er} octobre et rem-

place Blaise Pagan, qui avait quitté le tribunal le 31 décembre 2010. Daniel Stufetti et Marie-Chantal May Canellas ont été élus le 28 septembre respectivement le 21 décembre et remplacent Johannes Frölicher, qui a démissionné le 31 octobre, et Bernard Vaudan, qui s'est retiré le 31 décembre.

Charlotte Schoder et Daniel de Vries Reilingh ont quitté le tribunal en tant que juges le 31 octobre. Ils avaient été engagés temporairement pour traiter les recours introduits suite à la demande d'entraide administrative des Etats-Unis concernant UBS SA.

Jürg Felix est entré en fonction en tant que secrétaire général le 1^{er} avril.

Organisation du tribunal

Cour plénière

La Cour plénière s'est réunie durant l'exercice sous revue à quatre reprises en séance ordinaire à Berne et à Zollikofen. Elle a assermenté les juges Contessina Theis, Daniel Willisegger, Yanick Felley et Daniel Stufetti.

Au plénum du mois de mars, la Cour plénière a chargé sa commission d'évaluer les règles de procédure applicables en cas de vacance d'un poste de juge, de formuler au besoin des variantes possibles et de les lui soumettre pour décision. A la séance de mai, l'étude sur la gestion de la charge de travail a été présentée par ses auteurs (cette question est reprise en détail en page 75 du présent rapport). La Cour plénière a par ailleurs adopté la Charte éthique élaborée par les juges.

Les juges ont adopté de nouveau des objectifs pour l'année prochaine. Ainsi, il est notamment prévu de liquider d'ici à la fin 2012 la plupart des procédures engagées avant 2011 et prêtes à être jugées.

Commission administrative

La Commission administrative, forte de cinq membres, a siégé durant l'année sous revue dans une nouvelle composition. Elle s'est réunie à 16 reprises (2010: 14; 2009: 18) en séance ordinaire, dont deux fois avec la Conférence des présidents. La Commission s'est fixé au début de l'année des objectifs pour les deux années suivantes. En cela, elle s'est tenue à sa décision de se concentrer sur des buts stratégiques et de laisser le domaine administratif opérationnel à la présidence et au secrétaire général. La Commission administrative a régulièrement vérifié la réalisation des objectifs fixés pour l'année par la Cour plénière et les autres organes de direction sur la base d'un rapport quadrimestriel nouvellement introduit (auparavant trimestriel).

Les décisions relatives au personnel ont constitué l'essentiel du travail de la Commission administrative durant l'exercice. Le taux de fluctuation ayant sensiblement augmenté avec l'approche du départ à Saint-Gall, il a fallu engager chaque mois de nouveaux greffiers. En outre, la Commission administrative a suivi la réorganisation du Secrétariat général (simplification des structures) en vue de Saint-Gall. Elle a aussi mis au point un système de formation continue pour les juges (portfolio des juges), lequel est prêt à être soumis au vote.

Conférence des présidents

La Conférence des présidents a tenu, durant l'année sous revue, onze séances ordinaires ainsi qu'une séance extra-muros et deux séances communes avec la Commission administrative. Elle y a principalement traité de la coordination de la jurisprudence (cf. page 71), adopté des prises de position en réponse à des procédures de consultation (cf. page 70) et édicté des règlements et des directives de sa compétence. La Directive sur la coordination de la jurisprudence et les Directives pour la rédaction, la citation des sources et l'anonymisation des arrêts ont pu ainsi être adoptées durant l'année sous revue. Dans l'idée de compléter les modes de collaboration, on a développé et davantage utilisé les forums intranet pour faciliter la consultation des juges et favoriser la discussion également en dehors des séances ordinaires.

Commissions

Commission de la Cour plénière

La Commission de la Cour plénière, composée de sept juges durant l'exercice, est compétente pour la préparation des affaires importantes soumises au plénum. Elle a en outre reçu le mandat de la Cour plénière d'évaluer la Directive sur la marche à suivre en cas de vacance d'un poste de juge et de proposer des modifications le cas échéant. Les travaux y relatifs sont en cours et bénéficient du soutien du Secrétariat présidentiel, étant entendu qu'un processus de consultation élargi est prévu. De plus, la Commission a présenté des variantes de décisions stratégiques concernant des thèmes tels que le cahier des charges de la Commission de rédaction, la politique de documentation ou le concept de publication.

Commission de rédaction

La Commission de rédaction se compose d'un juge par cour. Sur proposition des cours compétentes, elle décide de la publication des arrêts dans le recueil officiel des arrêts du Tribunal administratif fédéral (ATAF) et veille à ce que leur publication soit coordonnée et uniforme. Durant l'année sous revue, la Commission de rédaction a tenu 15 séances et publié 50 arrêts. Le changement de plateforme informatique a entraîné des retards de sorte que le nombre des arrêts publiés durant l'année sous revue est inférieur à la moyenne. Le changement d'éditeur et la réorganisation du secteur de la publication réalisés durant l'exercice se sont déroulés sans problème.

Comité de conciliation

Le Comité de conciliation a pour mission de régler les différends entre juges. L'élection de la présidente alors en fonction Kathrin Dietrich à la présidence de la Cour I a entraîné sa démission du comité. Ronald Flury (Cour II) a repris la présidence du comité, avec Jenny de Coulon Scuntaro (Cour V) comme suppléante. La Cour I est dorénavant représentée par Marianne Ryter Sauvant, et Jean-Daniel Dubey (Cour III) a remplacé le démissionnaire Michael Peterli. Le Comité de conciliation n'a pas été convoqué durant l'année sous revue.

Commission du personnel

La Commission du personnel défend les intérêts des collaboratrices et des collaborateurs et encourage la collaboration entre les organes de direction du tribunal et le personnel. Depuis les dernières élections en mars, elle se compose de douze membres issus des cours et du secrétariat général. Toutes les langues officielles y sont représentées. Durant l'année sous revue, elle a notamment planché sur les mesures en faveur du personnel liées au déménagement à Saint-Gall et déposé plusieurs prises de position à ce sujet.

Délégué(e)s à l'égalité des chances

Durant l'exercice, les délégués à l'égalité des chances ont été entendus par la direction du tribunal concernant les mesures en faveur du personnel adoptées en lien avec le déménagement du tribunal à Saint-Gall. Ils ont en outre été sollicités dans le cadre d'un conflit entre une collaboratrice et son supérieur. Pour le reste, ils ont répondu, lors d'entretiens téléphoniques, à diverses questions relatives au déménagement à Saint-Gall.

Volume des affaires

Vue d'ensemble

Les statistiques détaillées sur le volume de travail généré en 2011 se trouvent à partir de la page 78 du présent rapport. Le 1^{er} janvier, le tribunal a repris 6692 affaires de l'année précédente, dont 38 étaient déjà pendantes auprès des anciens services et commissions de recours. Au cours de l'année passée sous revue, 7030 nouvelles affaires ont été introduites auprès du tribunal et 8545 affaires ont été liquidées. Le nombre des affaires pendantes a ainsi diminué de 1515 unités (-23%) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Sur la base d'une répartition entre les cinq cours, la situation se présente de la manière suivante:

Cour	Affaires nouvelles	Affaires liquidées
Cour I Infrastructures, finances, personnel	633	822
Cour II Economie, formation, concurrence	496	581
Cour III Etrangers, santé, assurances sociales	2114	2266
Cour IV Asile	2040	2581
Cour V Asile	1747	2295
Total (Cours I à V)	7030	8545

Cour I

Durant l'année sous revue, la Cour I a fonctionné à nouveau avec un pourcentage de postes de juges réduit en raison de la collaboration dans les organes du tribunal. Les objectifs qu'elle s'était elle-même imposée, à savoir liquider les affaires introduites jusqu'au 31 mars 2009 ainsi que les cas d'entraide administrative liés à la cause UBS, ont été largement atteints. Dans l'ensemble, les cas en suspens ont nettement diminué.

La Chambre 1 (infrastructure, finances, personnel) a traité divers cas d'intérêt public. A noter l'action du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence dans

la cause Google Street View, approuvée pour l'essentiel. En outre, quelques arrêts ont trouvé un écho important dans le public, notamment dans les domaines de la protection de la nature et de l'environnement (mesures de régulation des colonies de cormorans sur le lac de Neuchâtel), de la liberté d'opinion et d'information (affichage sur des espaces réservés à la publicité dans la gare centrale de Zurich), de l'infrastructure ferroviaire (rejet des recours contre la décision d'approbation des plans Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse), comme aussi plusieurs décisions incidentes dans des procédures de recours concernant la suppression de la limitation dans le temps de l'autorisation d'exploiter de la centrale nucléaire de Mühleberg.

La Chambre 2 (droit des redevances) a réduit la durée des procédures, notamment dans les domaines des douanes, de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt anticipé. De plus, elle a liquidé les procédures d'entraide administrative concernant les clients américains d'UBS dans le délai imparti. L'organisation de projet, spécialement mise en place dans la cause UBS, a fait ses preuves. Les juges et les greffiers supplémentaires qui avaient été engagés temporairement dans ce cadre ont terminé leur activité fin octobre, et la Chambre 2 a pu revenir au cours ordinaire de ses affaires.

La Délégation de surveillance sur les commissions fédérales d'estimation (CFE), qui se compose toujours de juges et de collaborateurs de la Chambre 1 de la Cour I, comptait durant l'année sous revue les juges Claudia Pasqualetto Péquignot et André Moser ainsi que les greffiers Cesar Röthlisberger (jusqu'à fin avril), puis Bernhard Keller (dès mai). Outre ses diverses tâches de surveillance et l'examen des rapports annuels, la délégation s'est impliquée, aux côtés du DETEC et de l'OFJ, dans la révision de l'ordonnance sur les CFE (RS 711.1). De plus, elle a retravaillé sa directive concernant les travaux généraux et débours. Un espace réservé aux membres des CFE a été créé sur la nouvelle plateforme informatique, avec des possibilités intéressantes de téléchargement. Enfin, la nouvelle procédure pour les envois de type actes judiciaires aux CFE a été introduite avec succès.

Cour II

Hans Urech a pris ses fonctions de président de la Cour II au 1^{er} janvier, succédant à Bernard Maitre. Tout comme en 2009, une collaboration avec la Cour III a aussi eu lieu durant l'exercice. Un juge a travaillé durant une année à 40% pour la Cour III, sans décharge correspondante pour la Cour II. En outre, la Cour II a repris une part des cas de procédure AI nouvellement déposés (environ 100 procédures). Finalement, la Cour II s'est déclarée disposée à traiter des procédures relevant du domaine de la loi sur les embargos. Globalement, le nombre de recours déposés dans les domaines attribués la Cour II a augmenté par rapport à l'année précédente.

Dans le domaine des marchés publics, la Cour II a entre autres statué, durant l'année sous revue, sur la manière dont il convient d'évaluer la location de services par les offices fédéraux du point de vue du droit de l'adjudication et s'est penchée sur la thématique d'offres inhabituellement basses. En droit des cartels, la cour a notamment été amenée à statuer sur la recevabilité des recours formés contre les frais fixés dans les décisions incidentes et à apprécier les déclarations de collaborateurs du secrétariat de la Commission de la concurrence, dans le cadre d'un communiqué de presse et d'une interview au journal télévisé, sous l'angle d'une possible existence d'un motif de récusation. En outre, la cour a publié des arrêts intéressants dans les domaines de la propriété intellectuelle (enregistrement d'une odeur en tant que marque), de la surveillance en matière de révision (violation de l'obligation d'indépendance, question de la pratique professionnelle suffisante, admissibilité de certaines mesures disciplinaires), de la surveillance des marchés financiers (approbation des tarifs dans l'assurance complémentaire à l'assurance-maladie, «naming and shaming», interdiction des enquêtes préalables tous azimuts «fishing expeditions» en matière d'entraide administrative internationale) ainsi que dans le secteur de l'agriculture (exigence d'un bilan de fumure équilibré également lors du recours à des installations de biogaz).

Cour III

Durant l'année sous revue, la Cour III a connu plusieurs mutations personnelles au niveau des juges. Après le départ à la retraite d'Alberto Meuli, le 31 décembre 2010, c'est Antonio Imoberdorf qui a repris la présidence de la cour. Deux juges ont démissionné. En raison du volume des affaires, des cas en suspens et de l'équilibre des langues, ces deux postes de juge (de 90% et 50%) ont été redistribués entre les chambres. La cour a lancé un projet au niveau de la Cour plénière concernant la gestion des dossiers par l'instance précédente principale. Dans l'ensemble, les cas en suspens ont légèrement diminué.

La Chambre 1 a de nouveau concentré son travail sur l'évaluation des recours dans le domaine des assurances sociales. On a constaté une diminution des recours relevant de l'AVS/AI et une augmentation des recours dans les autres domaines. Cela s'explique, d'une part, par la poursuite de la collaboration avec la Cour II pour le domaine de l'AI et, d'autre part, par une augmentation marquée de procédures complexes dans les domaines de la prévoyance sociale et en particulier de la planification hospitalière et des tarifs hospitaliers.

La Chambre 2 a connu un certain recul de son activité dans les procédures concernant l'autorisation d'entrée, ce en raison des simplifications introduites au niveau européen pour les visas et de la procédure d'opposition introduite en première instance. Les divers développements juridiques dans le domaine des étrangers, entraînant la possibilité d'invoquer de nouveaux droits et transférant les tâches de coordination à la première instance, ont eu pour conséquence des procédures plus complexes qui requièrent plus de travail.

Cours IV et V

Les Cours IV et V ont réussi durant l'exercice, en dépit d'un effectif de juges réduit par rapport à l'année précédente, à diminuer de 33% le nombre des affaires pendantes. L'un des objectifs annuels prioritaires des deux cours était la liquidation, dans la mesure du possible, de toutes les procédures introduites avant 2009. Mission accomplie: à fin 2011, 14 cas déposés en 2007 et 112 cas déposés en 2008 étaient encore pendants, ce qui correspond à une diminution de 83% de cette catégorie. Depuis le début des activités du Tribunal administratif fédéral en janvier 2007, les Cours IV et V ont globalement presque réduit de moitié leurs cas en suspens.

Le changement de plateforme informatique réalisé au 1^{er} janvier, avec en particulier l'utilisation de forums électroniques, a permis de simplifier les mécanismes décisionnels dans les questions de coordination de la jurisprudence. Cette évolution a nécessité l'élaboration de nouveaux processus relatifs aux arrêts de principes et aux arrêts par pays. En même temps, le nombre de séances communes des juges des Cours IV et V a pu passer de huit (exercice précédent) à trois. Ainsi, plusieurs arrêts qui répondent à des questions juridiques d'importance fondamentale ou qui procèdent à des analyses de la situation dans des pays d'origine spécifiques (p. ex. Afghanistan ou Sri Lanka) ont pu aboutir. A noter par exemple, en lien avec la procédure dite de Dublin, les arrêts concernant le transfert des requérants d'asile en Grèce compte tenu de la situation qui règne sur place ainsi que l'obli-

gation de recourir à une personne de confiance pour les mineurs non accompagnés dans les centres d'enregistrement et de procédure. A l'instar de l'exercice précédent, l'analyse des questions en lien avec le règlement Dublin II, entré en vigueur pour la Suisse en 2008, a pris beaucoup de place. En outre ont entre autres fait l'objet d'une coordination la pratique concernant le traitement des mémoires de recours dans des langues étrangères, des questions en lien avec la tenue des dossiers de l'Office fédéral des migrations (ODM), ou encore l'exercice du pouvoir d'appréciation lors de l'activation de la clause de souveraineté pour des raisons humanitaires dans les procédures Dublin.

Dans les séances communes, les présidents des quatre chambres des deux cours ont débattu de mesures de coordination d'importance mineure et ont veillé à une certaine concordance en matière administrative.

Procédures de consultation

Le Tribunal administratif fédéral a été invité par le Parlement, le Conseil fédéral et l'Administration fédérale à prendre position à six reprises sur des initiatives parlementaires ainsi que sur des projets de loi ou d'ordonnance. Il s'est ainsi déterminé sur deux initiatives parlementaires relatives à la juridiction constitutionnelle, sur une modification de la loi fédérale sur les cartels et d'autres restrictions à la concurrence ainsi que sur un message additionnel concernant la modification de la loi sur l'asile. Dans trois cas, il a renoncé à donner son avis.

Coordination de la jurisprudence

Durant l'année sous revue, la procédure de coordination concernant la qualité de réfugié ainsi que l'exigibilité de l'exécution des renvois au nord et à l'ouest du Sri Lanka après la victoire des troupes gouvernementales sur les LTTE (Liberation Tigers of Tamil Eelam) a été liquidée. Les Cours III, IV et V étaient impliquées dans cette procédure. La procédure de coordination, jusque-là menée sur la base d'une réglementation provisoire, est désormais régie par la Directive sur la coordination de la procédure, adoptée le 17 mai par la Conférence des présidents.

Administration du tribunal

Secrétariat général

Les préparatifs du déménagement du tribunal à Saint-Gall en 2012 ont été engagés et poursuivis dans divers projets. Les structures du secrétariat général ont été revues et en partie adaptées en fonction du cahier des charges tel que redéfini pour le nouveau site.

En collaboration avec l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle et le président désigné du Tribunal fédéral des brevets, les travaux préparant l'entrée en exploitation dudit tribunal ont marqué l'exercice. Le Tribunal fédéral des brevets commence ainsi son activité le 1^{er} janvier 2012 à Saint-Gall, dans des locaux provisoires en attendant son installation définitive en automne 2012 dans le bâtiment du Tribunal administratif fédéral.

Jürg Felix a pris ses fonctions de secrétaire général le 1^{er} avril. Sa suppléance est toujours assurée par Placida Grädel-Bürki, laquelle avait dirigé ad intérim le secrétariat général du 1^{er} novembre 2010 au 31 mars.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2011, l'effectif du Tribunal administratif fédéral se montait à 393 personnes: 72 juges (soit 64,55 postes équivalents plein temps), 209 greffiers (179,35 postes), 44 collaborateurs dans les chancelleries des cours (38,70 postes) et 68 collaborateurs juridiques, scientifiques et administratifs au Secrétariat général (63,15 postes). Par rapport à l'année précédente, l'effectif total a augmenté de 8 personnes.

66,4% de l'effectif du tribunal était de langue allemande, 26,2% de langue française, 6,4% de langue italienne et 1% des autres langues. S'agissant de la répartition entre hommes et femmes, 55,7% des postes étaient occupés par des femmes à la fin de l'année. Ce taux était de 29,2% pour les juges, de 58,9% pour les greffiers, de 95,5% pour le personnel des chancelleries des cours et de 48,5% pour le personnel du Secrétariat général. Le travail à temps partiel pour des taux d'activité compris entre 50 et 90% a concerné 51,4% des juges et 45,2% des autres collaborateurs.

Le tribunal a enregistré 91 départs et 99 entrées en fonction, soit un taux de fluctuation de 23,5%. Ce taux a été de 5,5% pour les juges, de 18,2% pour les greffiers et de 43,7% pour le reste du personnel. Le déménagement du tribunal à Saint-Gall complique grandement le recrutement de nouveaux collaborateurs. Cela concerne avant tout les collaborateurs de langue française et de langue italienne, ainsi que le personnel spécialisé (non juridique).

Finances

Le compte de résultats présente un excédent de charges de 68 548 367 francs: les revenus s'élèvent à 5 728 187 francs et les charges à 74 276 554 francs.

Par rapport à l'exercice précédent, les revenus ont augmenté de 1 375 817 francs en raison d'émoluments plus importants. Les charges ont, quant à elles, présenté une augmentation de 1 997 585 francs par rapport à 2010. Tandis que les charges de personnel ont augmenté de 1 471 801 francs, les charges de biens et services ainsi que les charges d'exploitation ont augmenté de 354 640 francs. De plus, les provisions pour solde horaire positif ont été augmentées de 198 300 francs.

En 2011, 1 358 127 francs au total ont été dépensés pour le traitement des procédures d'entraide administrative UBS, tandis que des émoluments d'un montant de 1 932 002 francs ont été perçus.

Le compte des investissements présente des dépenses à hauteur de 1 363 995 francs, qui comprennent le changement de plateforme informatique, la documentation juridique et le remplacement du véhicule de service. Le coût proportionnel des licences pour le système de contrôle des affaires a été pris en compte et amorti pour la première fois à raison d'un montant de 171 144 francs.

Après 2008, le Tribunal administratif fédéral a de nouveau été soumis à une vérification du Contrôle des finances durant l'exercice sous revue. Le résultat était positif; seules quelques recommandations ont été formulées.

Montant en CHF

Revenus 5 728 187

Emoluments	5 357 161
Compensations	198 991
Autres revenus	172 035

Charges 74 276 554

Charges de personnel	61 030 343
Rétributions du personnel et cotisations de l'employeur	60 514 479
Autres charges de personnel	515 864

Charges de biens et services et charges d'exploitation 13 075 067

Commissions fédérales d'estimation	101 303
Déménagement à Saint-Gall	779 530
Tribunal fédéral des brevets	846 566
Location de locaux	4 980 240
Charges de biens et services liés à l'informatique	3 082 389
Charges de conseil	93 613
Autres charges d'exploitation	2 993 126
Attribution à des provisions pour solde horaire positif	198 300
Amortissements	171 144

Dépenses d'investissement 1 363 995

Changement de plateforme informatique	1 269 682
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	94 313

Informatique

Le changement de plateforme informatique a été réalisé en mai. Par ailleurs, l'introduction du système de relevé des temps de travail SAP-PT, le déménagement à Saint-Gall ainsi que le développement de l'informatique pour le Tribunal fédéral des brevets ont compté parmi les projets majeurs durant l'année sous revue. Le système SAP-PT correspond au standard fédéral et sera utilisé dès le 1^{er} janvier 2012 au Tribunal administratif fédéral.

Connaissances et documentation

Le projet «Docu TAF» a pu aboutir durant l'exercice. L'objectif de ce projet était de mettre en œuvre la politique de documentation adoptée en 2008 par le Tribunal administratif fédéral. Il s'agit ainsi d'assurer que le tribunal réponde aux exigences de qualité en matière de documentation juridique des arrêts et que l'activité judiciaire bénéficie d'un soutien convivial et moderne.

Relations publiques

Le Tribunal administratif fédéral poursuit une politique de communication ouverte et transparente. Son service de presse informe les journalistes accrédités de manière régulière et détaillée sur les arrêts du tribunal. L'accent est mis sur les procédures qui intéressent particulièrement les médias, à l'exemple de la pratique en matière de renvoi dans la procédure Dublin ainsi que les procédures concernant Google Street View, les lignes à haute tension et les tarifs de l'électricité (Swissgrid) ou la centrale nucléaire de Mühleberg.

Suite à l'adoption du concept général concernant la communication des tribunaux fédéraux, le Tribunal administratif fédéral a adopté sa «Directive sur la communication de la jurisprudence». En 2011, le nombre de journalistes accrédités est passé de 30 à 34.

Surveillance

Tribunal fédéral

Consacrée à la surveillance exercée par le Tribunal fédéral, la séance commune Tribunal fédéral – Tribunal administratif fédéral du 30 mars à Lausanne a fait l'objet de discussions sur le rapport de gestion 2010, les comptes de l'exercice 2010, le budget 2012 ainsi que le projet de gestion de la charge de travail. Au cours de la séance commune du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral et du Tribunal administratif fédéral qui a eu lieu auparavant, le projet de concept général pour la communication des tribunaux fédéraux à l'égard des médias a été finalisé et le projet de site internet commun aux tribunaux fédéraux approuvé.

La séance du 23 septembre à Berne a porté entre autres sur la durée des procédures, la priorisation dans la procédure d'asile, la gestion de la charge de travail et la collaboration avec le Tribunal fédéral des brevets.

Durant l'année sous revue, trois dénonciations en matière de surveillance ont été déposées auprès du Tribunal fédéral. Dans deux cas, le grief de retard injustifié a été admis et le Tribunal administratif fédéral invité à délibérer rapidement. Il n'a pas été donné suite à la troisième dénonciation.

Assemblée fédérale

Le Tribunal administratif fédéral s'est réuni le 5 avril avec les sous-commissions Tribunaux des Commissions de gestion des Chambres fédérales. L'ordre du jour de cette séance comportait le concept de relations publiques du Tribunal administratif fédéral, le controlling, l'évolution de la charge de travail et des mesures organisationnelles, le télétravail, le déménagement à Saint-Gall, la nouvelle plateforme informatique, la mise en place du Tribunal fédéral des brevets ainsi que la collaboration avec le Tribunal fédéral.

Le 6 avril a eu lieu une autre séance avec lesdites sous-commissions de même qu'avec la sous-commission 1 de la Commission des finances du Conseil des Etats et la sous-commission 2 de la Commission des finances du Conseil national. Le rapport de gestion et le compte d'Etat 2010 du Tribunal administratif fédéral y ont notamment été discutés.

Dans le cadre de l'examen ordinaire et de la surveillance des finances générales de la Confédération, la sous-délégation 1 de la Délégation des finances des Chambres fédérales a également fait une visite in situ durant l'exercice. Lors de la séance d'information y relative du 17 août, il a été notamment question de l'état des projets du déménagement à Saint-Gall, du Tribunal fédéral des brevets ainsi que de la charge de travail et des procédures d'entraide administrative UBS.

Il a été proposé aux Commissions des affaires juridiques de modifier le salaire initial ainsi que les progressions salariales des juges. Il leur a été aussi proposé d'aligner l'âge légal de la retraite des juges sur la réglementation actuelle valable pour le Tribunal fédéral (âge de retraite: 68 ans). Cela a conduit à une initiative parlementaire correspondante des commissions.

Concernant la surveillance du Tribunal administratif fédéral sur les commissions d'estimation, il est renvoyé à la page 68 (Cour I).

Collaboration

Le Tribunal pénal fédéral et le Tribunal administratif fédéral sont en contact régulier. La rencontre des commissions administratives des deux institutions, organisée chaque année, est l'occasion d'un échange de vues sur différents thèmes qui intéressent les deux tribunaux.

Projet Saint-Gall

Durant l'exercice, on s'est encore rapproché de la dernière ligne droite. En février, la Commission de fonctionnement, composée de représentants de la Confédération et du canton de Saint-Gall, a commencé son travail et engagé la planification de la phase de mise en place et d'exploitation. La construction a avancé conformément au calendrier établi, l'aménagement intérieur du bâtiment étant devenu central. Il s'est agi entre autre d'acquérir le mobilier et de créer le réseau informatique, d'évaluer et d'acquérir de nouveaux ordinateurs ainsi que de préparer un nouveau système de téléphonie (par internet). L'exploitant de la future cafétéria a été choisi, de même que l'entreprise de nettoyage qui sera en charge de l'entretien du bâtiment. Enfin, la planification logistique du déménagement s'est poursuivie et la répartition des bureaux a été faite.

Le tribunal a subi, durant l'exercice, un taux de fluctuation supérieur à la moyenne. L'institution a dû faire face au défi de repourvoir quelque 100 postes et donc de former autant de nouveaux collaborateurs à leur travail. Le personnel requis a pu néanmoins être recruté avec succès et les postes vacants repourvus avec des collaborateurs qualifiés. Lors des engagements, le tribunal a toutefois toujours veillé à choisir des personnes prêtes à déménager ou déjà résidentes en Suisse orientale.

Les membres et les collaborateurs du tribunal ont eu la possibilité de visiter le nouveau bâtiment, et deux séances d'information ont été organisées à Saint-Gall avec chaque fois une très bonne participation. En outre, le projet a fait l'objet d'une couverture permanente dans les publications internes.

Le service de presse du Tribunal administratif fédéral assure un travail de relations publiques intensif dans la perspective du déménagement et des festivités qui y sont liées. La remise des clés officielle est prévue pour le 11 janvier 2012.

Gestion de la charge de travail

A la séance de la Cour plénière du 26 mai, les experts des universités de Berne et de Saint-Gall ont présenté les résultats de l'étude relative à la gestion de la charge de travail, qui leur avait été confiée en octobre 2009. Le rapport final est sorti en juillet. Pour quelque 50 catégories de cas sur les 68 prédéfinies, il a été possible de déterminer soit des valeurs statistiquement valides – c'est à dire le nombre d'heures de travail nécessaire pour le traitement d'un dossier moyen de la catégorie concernée – soit des marges considérées comme sûres. Pour les autres catégories de cas, une évaluation statistique sûre a échoué en raison du nombre insuffisant d'affaires ou de distorsions résultant d'affaires particulières. Dans l'ensemble, l'évaluation montre de grandes différences dans le poids respectif des différents dossiers. L'étude contient par ailleurs des recommandations relatives à des aspects structurels et organisationnels. L'objectif est de parvenir, à l'appui des résultats de l'étude, à une gestion durable de la charge de travail.

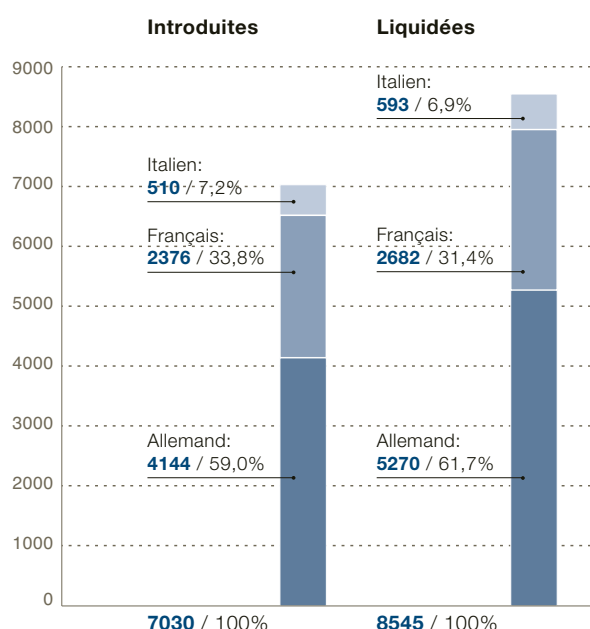
Indications à l'intention du législateur

L'art. 65 LEtr (Refus d'entrée et renvoi à l'aéroport) ainsi que les art. 22 LAsi (Procédure à l'aéroport) et 23 LAsi (Décisions à l'aéroport) prévoient des procédures accélérées. Pour la procédure de recours toutefois, seule la LAsi prévoit des dispositions de droit procédural et organisationnelles particulières prévues dans la LAsi (art. 109 al. 3, art. 111 let. c et art. 111a). Dans le champ d'application de la LEtr, le droit procédural ordinaire reste valable.

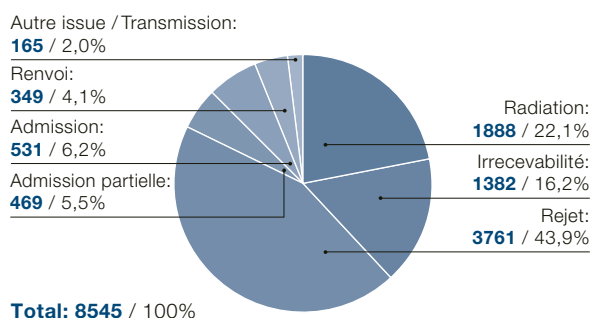
Nature et nombre des affaires

	Affaires						Issue du procès							
	Introduites en 2010	Liquidées en 2010	Reportées de 2010	Introduites en 2011	Liquidées en 2011	Reportées à 2012	Radiation	Irrecevabilité	Rejet	Admission partielle	Admission	Renvoi	Autre issue	Transmission
Recours	8520	8766	6612	6729	8223	5118	1860	1248	3677	468	520	345	31	74
Actions	2	1	6	1	2	5	–	–	–	1	1	–	–	–
Autres moyens de droit	152	155	6	21	21	6	3	2	1	–	–	–	8	7
Demandes de révision etc.	222	227	68	279	299	48	25	132	83	–	10	4	18	27
Total	8896	9149	6692¹	7030	8545²	5177	1888	1382	3761	469	531	349	57	108

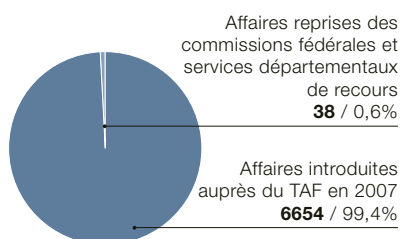
Affaires par langue en 2011



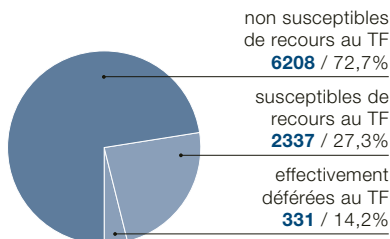
Modes de liquidation en 2011



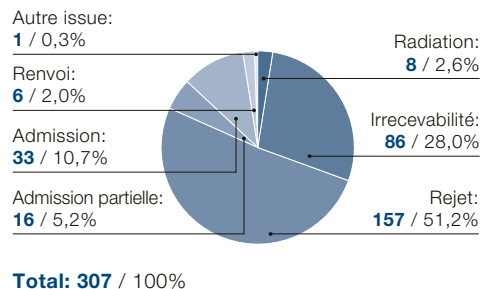
¹ Reportées de 2010: 6692*



² Liquidées en 2011: 8545

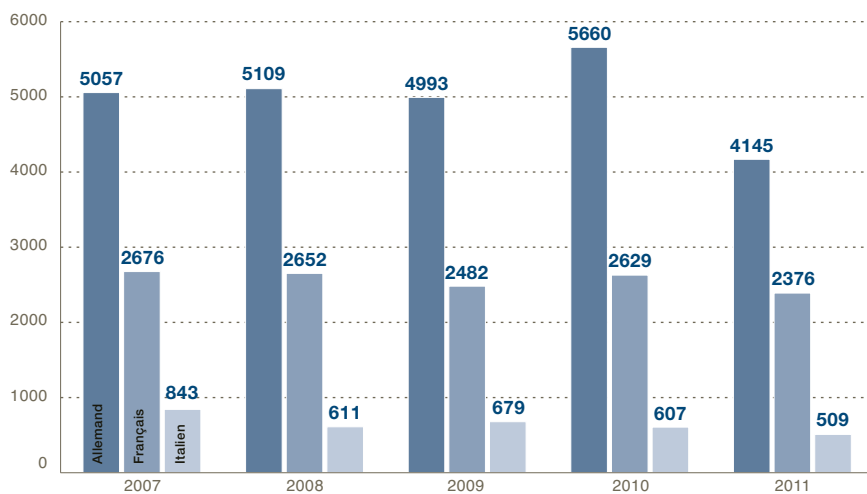


Liquidation des affaires déferées au TF

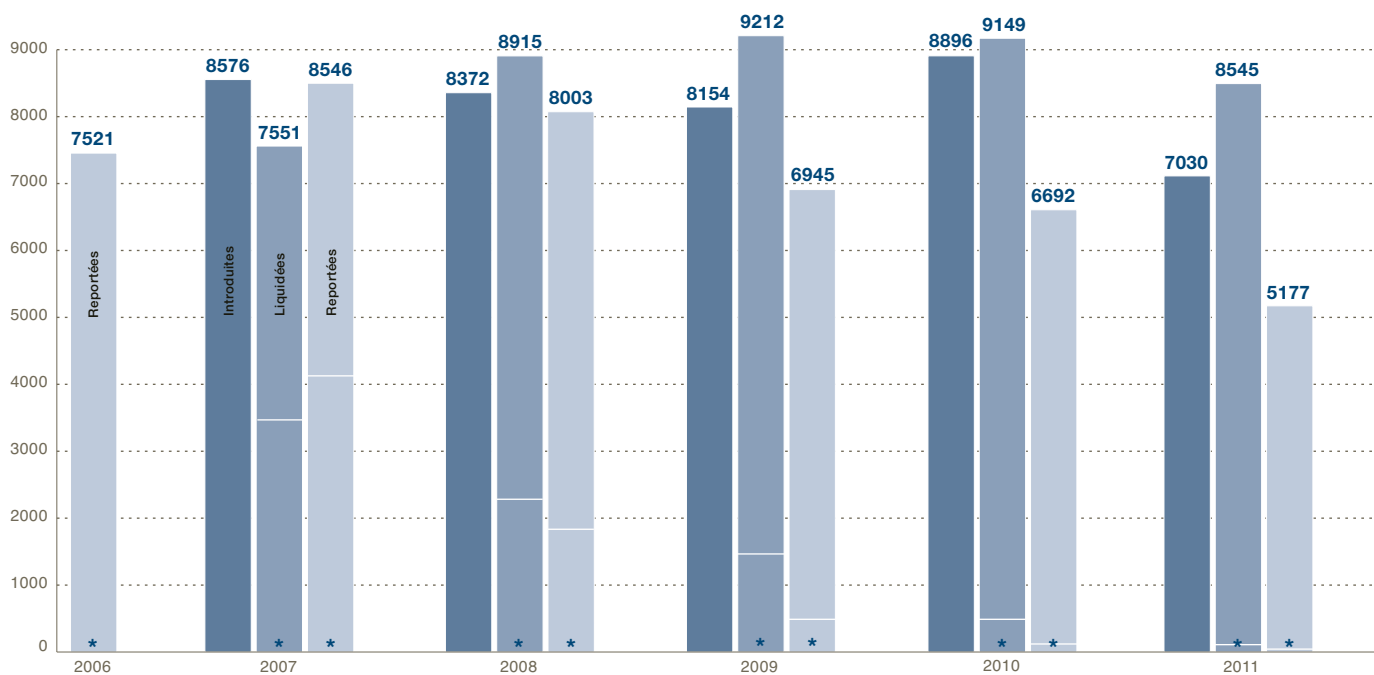


* La différence par rapport au nombre d'affaires reportées qui figure dans le rapport de gestion 2010 s'explique par des modifications ultérieures (jonction ou disjonction de procédures, etc.).

Affaires introduites par langue



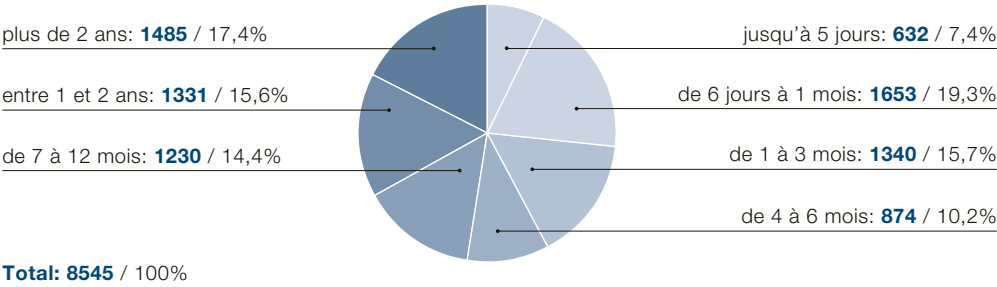
Affaires introduites, liquidées et reportées



* Affaires reprises des commissions fédérales et services départementaux de recours

Durée des affaires

	jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2011
Recours	567	1515	1268	860	1219	1321	1473	8223
Actions	–	–	–	–	–	2	–	2
Autres moyens de droit	8	4	5	3	1	–	–	21
Demandes de révision etc.	57	134	67	11	10	8	12	299
Total	632	1653	1340	874	1230	1331	1485	8545



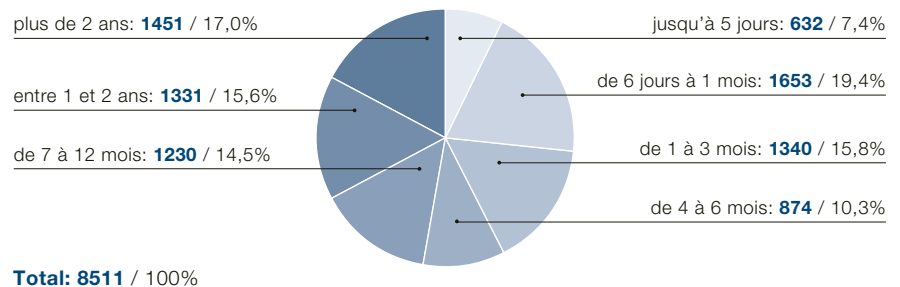
Durée moyenne et maximale des affaires

	Liquidées		Affaires reportées	
	Durée moyenne (jours)	Durée maximale (jours)	Durée moyenne (jours)	Durée maximale (jours)
Recours	336	3601	387	2392
Actions	583	662	636	1010
Autres moyens de droit	46	334	174	781
Demandes de révision etc.	95	1965	360	1326
Moyenne totale	327		386	

Durée des affaires

(introduites au TAF; procédures introduites à partir du 1.1.2007, y compris les procédures suspendues)

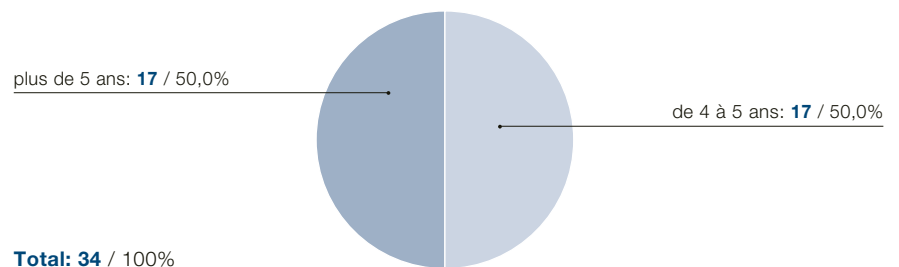
	Introduites au TAF en 2011	Durée des affaires								Durée moyenne	Durée maximale
		Liquidées en 2011	jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Jours	Jours
Recours	6729	8190	567	1515	1268	860	1219	1321	1440	330	1783
Actions	1	2	–	–	–	–	–	2	–	583	662
Autres moyens de droit	21	21	8	4	5	3	1	–	–	47	334
Demandes de révision etc.	279	298	57	134	67	11	10	8	11	92	1545
Total	7030	8511	632	1653	1340	874	1230	1331	1451		



Durée des affaires

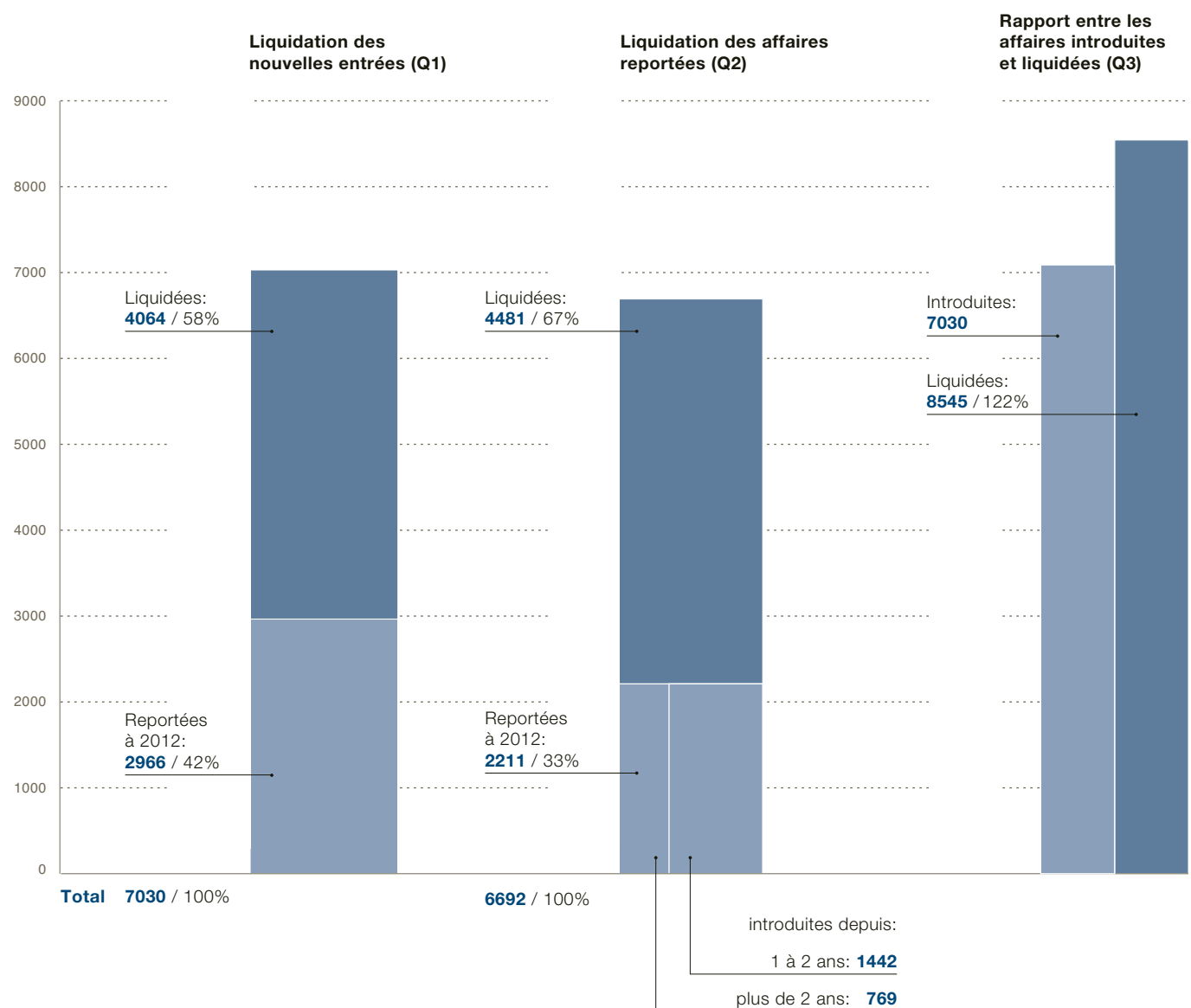
(reprises des commissions fédérales et services départementaux de recours; procédures introduites avant le 1.1.2007, y compris les procédures suspendues)

	Reportées	Liquidées en 2011	Durée des affaires		Durée moyenne	Durée maximale
			de 4 à 5 ans	plus de 5 ans	Jours	Jours
Recours	37	33	17	16	1875	3601
Demandes de révision etc.	1	1	–	1	1965	1965
Total	38	34	17	17		



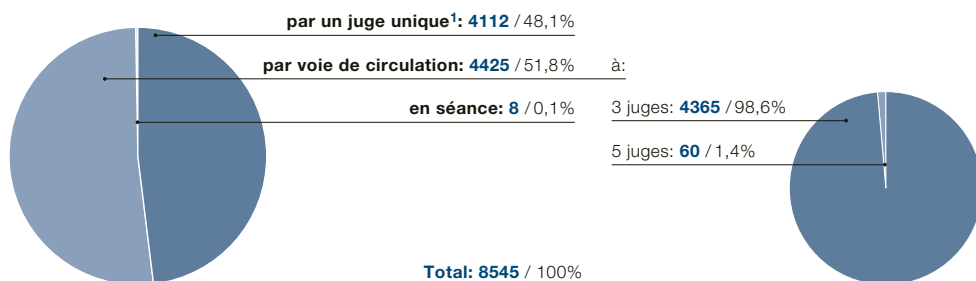
Quotients de liquidation

	Liquidation des nouvelles entrées (Q1)			Liquidation des affaires reportées (Q2)			Rapport entre les affaires introduites et liquidées (Q3)	
	Introduites en 2011	dont liquidées en 2011	dont reportées à 2012	Reportées de 2010	dont liquidées en 2011	dont reportées à 2012	Introduites en 2011	Liquidées en 2011
Cour I	633	313 (49%)	320 (51%)	671	509 (76%)	162 (24%)	633	822 (130%)
Cour II	496	219 (44%)	277 (56%)	420	362 (86%)	58 (14%)	496	581 (117%)
Cour III	2114	841 (40%)	1273 (60%)	2339	1425 (61%)	914 (39%)	2114	2266 (107%)
Cour IV	2040	1484 (73%)	556 (27%)	1540	1097 (71%)	443 (29%)	2040	2581 (127%)
Cour V	1747	1207 (69%)	540 (31%)	1722	1088 (63%)	634 (37%)	1747	2295 (131%)
Total	7030	4064 (58%)	2966 (42%)	6692	4481 (67%)	2211 (33%)	7030	8545 (122%)



Modes de liquidation (collège de juges / décision)

	par un juge unique	par voie de circulation			en séance		
		3 juges	5 juges	Total	3 juges	5 juges	Total
Recours	3955	4201	59	4260	6	2	8
Actions	-	1	1	2	-	-	-
Autres moyens de droit	13	8	-	8	-	-	-
Demandes de révision etc.	144	155	-	155	-	-	-
Total	4112¹	4365	60	4425	6	2	8

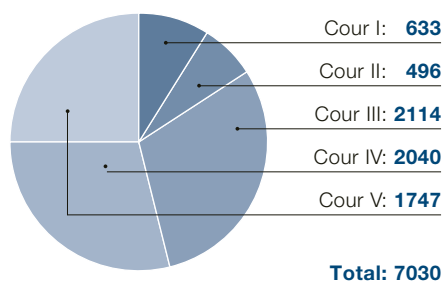


¹ Dont 1433 arrêts rendus par un juge unique avec l'accord d'un second juge selon l'art. 111 let. e LASt.

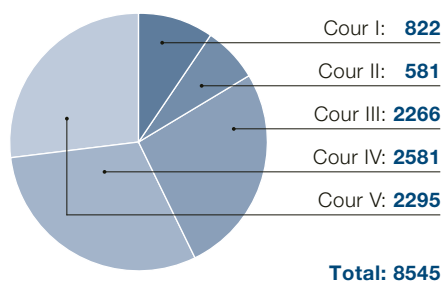
Répartition des affaires entre les sections, par catégories

		Reportées de 2010	Introduites en 2011	Liquidées en 2011	Reportées à 2012
Cour I					
	Recours	668	620	812	476
	Actions	1	–	1	–
	Autres moyens de droit	1	8	4	5
	Demandes de révision etc.	1	5	5	1
	Total	671	633	822	482
Cour II					
	Recours	414	493	576	331
	Actions	5	–	1	4
	Autres moyens de droit	1	1	2	–
	Demandes de révision etc.	–	2	2	–
	Total	420	496	581	335
Cour III					
	Recours	2334	2097	2251	2180
	Actions	–	1	–	1
	Autres moyens de droit	1	2	3	–
	Demandes de révision etc.	4	14	12	6
	Total	2339	2114	2266	2187
Cour IV					
	Recours	1516	1891	2419	988
	Autres moyens de droit	3	9	11	1
	Demandes de révision etc.	21	140	151	10
	Total	1540	2040	2581	999
Cour V					
	Recours	1680	1628	2165	1143
	Autres moyens de droit	–	1	1	–
	Demandes de révision etc.	42	118	129	31
	Total	1722	1747	2295	1174
Total général					
		6692	7030	8545	5177

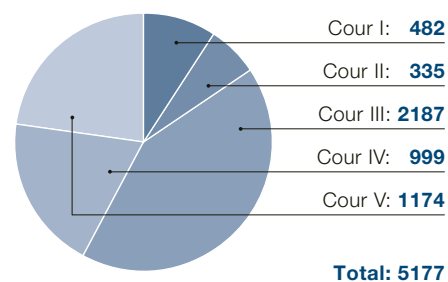
Introduites en 2011



Liquidées en 2011



Reportées à 2012



Répartition des affaires entre les sections (5 ans)

		Introduites					Liquidées				
		2007	2008	2009	2010	2011	2007	2008	2009	2010	2011
Cour I											
	Recours	611	736	490	944	620	618	697	793	818	812
	Actions	1	4	1	–	–	–	1	4	–	1
	Autres moyens de droit	10	9	8	9	8	8	5	15	8	4
	Demandes de révision etc.	4	3	–	1	5	3	4	–	–	5
	Total	626	752	499	954	633	629	707	812	826	822
Cour II											
	Recours	426	560	411	360	493	390	448	373	380	576
	Actions	–	–	7	2	–	1	–	3	1	1
	Autres moyens de droit	2	1	3	12	1	–	1	1	13	2
	Demandes de révision etc.	–	1	3	–	2	1	2	3	–	2
	Total	428	562	424	374	496	392	451	380¹	394³	581
Cour III											
	Recours	3494	2768	2512	2358	2097	2760	2891	2808	2543	2251
	Actions	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–
	Autres moyens de droit	15	17	6	9	2	14	15	9	10	3
	Demandes de révision etc.	9	13	11	7	14	8	14	9	7	12
	Total	3518	2798	2529	2374	2114	2782	2920	2826²	2560⁴	2266
Cour IV											
	Recours	2119	2188	2544	2731	1891	1993	2495	2864	2901	2419
	Autres moyens de droit	58	49	44	67	9	56	53	41	67	11
	Demandes de révision etc.	94	101	102	121	140	120	118	110	125	151
	Total	2271	2338	2690	2919	2040	2169	2666	3015	3093	2581
Cour V											
	Recours	1602	1754	1884	2127	1628	1439	2000	2056	2124	2165
	Autres moyens de droit	42	56	35	55	1	44	55	34	57	1
	Demandes de révision etc.	89	112	93	93	118	96	116	89	95	129
	Total	1733	1922	2012	2275	1747	1579	2171	2179	2276	2295
Total général		8576	8372	8154	8896	7030	7551	8915	9212	9149	8545

¹ à l'exclusion de 52 procédures liquidées dans le cadre d'une mesure visant à décharger la Cour III

² y compris 52 procédures liquidées par la Cour II dans le cadre d'une mesure visant à décharger la Cour III

³ à l'exclusion de 34 procédures liquidées dans le cadre d'une mesure visant à décharger la Cour III

⁴ y compris 34 procédures liquidées par la Cour II dans le cadre d'une mesure visant à décharger la Cour III

Affaires liquidées selon les matières

	Recours	Actions	Autres moyens de droit	Demandes de révision etc.	Décisions sur renvoi du TF	Total
Etat – Peuple – Autorités						
140.00 Droit de cité	63	-	-	1	-	64
141.00 Droit des étrangers	848	-	-	6	-	854
142.10 Procédure d'asile	4537	-	12	276	-	4825
142.50 Asile divers	64	-	-	2	-	66
143.00 Reconnaissance de l'apatridie	9	-	-	-	-	9
144.00 Documents d'identité	57	-	-	-	-	57
152.00 Liberté d'opinion et d'information	9	-	-	-	-	9
170.00 Responsabilité de l'Etat (Confédération)	12	-	-	-	-	12
172.00 Procédure administrative	25	-	1	5	-	31
173.00 Marchés publics	36	-	-	-	-	36
174.00 Rapports de service de droit public (Confédération)	47	-	1	-	-	48
195.00 Entraide administrative et judiciaire	204	-	-	1	-	205
Total Etat – Peuple – Autorités	5911	-	14	291	-	6216
Droit privé – Procédure civile – Exécution						
210.10 Surveillance des fondations	5	-	-	-	-	5
210.20 Activité d'intermédiaire en vue de l'adoption	-	-	-	-	-	-
221.10 Surveillance de la révision	29	-	-	-	-	29
221.20 Registre du commerce et raisons de commerce	3	-	-	-	-	3
232.10 Droit d'auteur	3	-	-	-	-	3
232.20 Protection des marques, du design et de variétés végétales	54	-	-	-	-	54
232.50 Droit d'auteur	1	-	-	-	-	1
232.60 Protection des données et principe de la transparence	16	1	1	-	-	18
251.00 Cartels	4	-	-	-	-	4
Total Droit privé – Procédure civile – Exécution	115	1	1	-	-	117
Droit pénal – Procédure pénale – Exécution						
312.00 Partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC)	-	-	-	-	-	-
341.00 Contributions fédérales pour l'exécution des peines et des mesures	-	-	-	-	-	-
Total Droit pénal – Procédure pénale – Exécution	-	-	-	-	-	-
Ecole – Science – Culture						
410.00 Ecole	47	-	-	1	-	48
420.00 Science et recherche	12	-	-	-	-	12
440.00 Langue, art et culture	4	-	-	-	-	4
450.00 Droit de la protection de la nature et du paysage	9	-	-	-	-	9
Total Ecole – Science – Culture	72	-	-	1	-	73
Défense nationale						
500.00 Défense nationale	6	-	-	-	-	6
Finances						
610.00 Subventions	5	-	-	-	-	5
630.00 Douanes	32	-	1	-	-	33
641.00 Droit de timbre	8	-	-	-	-	8
641.99 Impôts indirects	128	-	-	1	-	129
643.00 Taxe sur la valeur ajoutée	81	-	-	1	-	82
650.00 Redevances sur le trafic des poids lourds	44	-	-	-	-	44
650.49 Divers impôts indirects	3	-	-	-	-	3
650.99 Impôts directs	5	-	-	-	-	5
654.00 Impôt anticipé	12	-	-	-	-	12
655.00 Droit fiscal international	-	-	-	-	-	-
699.00 Finances (divers)	-	-	-	-	-	-
Total Finances	190	-	1	1	-	192

	Recours	Actions	Autres moyens de droit	Demandes de révision etc.	Décisions sur renvoi du TF	Total
Travaux publics – Energie – Transports et communications						
711.00 Expropriation	10	-	-	-	-	10
725.00 Routes nationales	6	-	-	-	-	6
730.00 Energie (sans installations électriques)	27	-	-	-	-	27
730.20 Installations électriques	69	-	-	-	-	69
740.00 Routes (sans les routes nationales)	6	-	-	-	-	6
742.00 Chemins de fer	46	-	-	-	-	46
748.10 Installations de navigation aérienne	7	-	-	-	-	7
748.30 Aviation (sans les installations aéronautiques)	11	-	-	-	-	11
749.00 Autres installations	4	-	-	-	-	4
783.00 Poste, télécommunications	62	-	-	-	-	62
785.00 Radio et télévision	40	-	-	1	-	41
799.00 Travaux publics – Energie – Transports et communications (divers)	5	-	-	-	-	5
Total Travaux publics – Energie – Transports et communications	293	-	-	1	-	294
Santé – Travail – Sécurité sociale						
810.10 Médecine et dignité humaine	-	-	-	-	-	-
810.20 Professions sanitaires	4	-	-	-	-	4
810.30 Substances thérapeutiques	30	-	-	-	-	30
810.40 Produits chimiques	11	-	-	-	-	11
810.50 Protection de l'équilibre écologique	14	-	-	-	-	14
810.60 Denrées alimentaires et objets usuels	6	-	-	-	-	6
810.70 Lutte contre les maladies et les accidents	3	-	-	-	-	3
820.00 Travail (droit public)	62	-	1	-	-	63
830.00 Assurances sociales	1199	-	1	5	-	1205
830.10 Assurance sociale (partie générale)	4	-	-	-	-	4
830.30 Assurance vieillesse et survivants (AVS)	173	-	-	-	-	173
830.40 Assurance-invalidité (AI)	786	-	1	4	-	791
830.50 Assurance-maladie	18	-	-	-	-	18
830.60 Assurance-accidents	15	-	-	-	-	15
830.70 Prévoyance professionnelle	189	-	-	-	-	189
830.80 Allocations pour perte de gain (APG) et assurance maternité	-	-	-	-	-	-
830.90 Allocations familiales	-	-	-	-	-	-
830.95 Assurance-chômage	14	-	-	1	-	15
840.00 Encouragement au logement, à la construction et à l'accession à la propriété	5	1	-	-	-	6
850.00 Assistance	19	-	-	-	-	19
Total Santé – Travail – Sécurité sociale	1353	1	2	5	-	1361
Economie – Coopération technique						
910.00 Agriculture	46	-	-	-	-	46
920.00 Forêts, chasse et pêche	-	-	-	-	-	-
930.00 Industrie	192	-	-	-	-	192
930.40 Jeux de hasard et maisons de jeu	192	-	-	-	-	192
940.00 Commerce, crédit et assurance privée	29	-	1	-	-	30
950.20 Surveillance des marchés financiers	8	-	-	-	-	8
990.99 Economie – Coopération technique (divers)	2	-	-	-	-	2
Total Economie – Coopération technique	269	-	1	-	-	270
999.00 Divers	14	-	2	2	-	18
Total général	8223	2	21	299	-	8545

Tableau comparatif des données clés du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral et du Tribunal administratif fédéral

Membres et collaborateurs (en équivalent temps plein)

	Tribunal fédéral	Tribunal pénal fédéral	Tribunal administratif fédéral
Nombre de juges	38,00	15,50	64,55
Nombre de greffiers	127,00	16,30	179,35
Autres collaborateurs	146,90	20,70	101,85

Volume des affaires

Stock au début de l'année	2 175	184	6 692
Nombre d'affaires introduites	7 419	627	7 030
Nombre d'affaires liquidées	7 327	589	8 545
Stock à la fin de l'année	2 267	222	5 177
Durée moyenne de procédure (jours)	126	–	327
Nombre d'affaires pendantes depuis plus de 2 ans	7	2	769
Q1: taux de liquidation des affaires introduites en 2011	70%	66%	58%
Q2: taux des affaires reportées des années précédentes et liquidées en 2011	98%	94%	67%
Q3: proportion des affaires liquidées par rapport aux affaires introduites	99%	94%	122%

Finances

Compte des résultats

Revenus	12 965 938	796 613	5 728 187
Charges	89 714 937	11 510 347	74 276 554
Charges de personnel	75 348 148	9 254 391	61 030 343
Charges de biens et services et charges d'exploitation	13 763 273	2 192 330	13 075 067
Attribution à des provisions	–	56 000	198 300
Amortissement du patrimoine administratif	603 516	7 625	171 144

Compte des investissements

Recettes	–	–	–
Dépenses	676 657	–	1 363 995 ¹
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	676 657	–	94 313

Proportion des revenus + recettes par rapport aux charges + dépenses	14,34%	6,92%	7,67%
--	--------	-------	-------

Particularités

Assistances judiciaires	689 983	37 741	192 186
Charges de biens et services liées à l'informatique	2 102 557	332 814	3 082 389
Location de locaux	6 904 180	703 110	4 980 240

¹ dont 1 269 682 pour le changement de plateforme informatique

Editeur: Tribunal fédéral

Av. du Tribunal fédéral 29
CH-1000 Lausanne 14
Téléphone 021 318 91 11
direktion@bger.ch
www.bger.ch

Schweizerhofquai 6
CH-6004 Lucerne
Téléphone 041 419 35 55

Tribunal pénal fédéral

Case postale 2720
CH-6501 Bellinzone
Téléphone 091 822 62 62
info@bstger.admin.ch
www.bstger.ch

Tribunal administratif fédéral

Schwarztorstrasse 59
Case postale
CH-3000 Berne 14
Téléphone 058 705 26 26
info@bvger.admin.ch
www.bvger.ch

dès le 1^{er} juillet 2012:
Case postale
CH-9023 Saint-Gall

Tribunal fédéral des brevets

Case postale
CH-9023 Saint-Gall
Téléphone 058 705 20 10
info@bpatger.ch
www.bpatger.ch

Conception et réalisation: Jeanmaire & Michel AG; www.agentur.ch

Cette publication existe également en allemand et italien; vous pouvez l'obtenir gratuitement en envoyant une étiquette autocollante munie de vos coordonnées à l'adresse suivante:
Tribunal fédéral, CH-1000 Lausanne 14, ou kanzlei@bger.ch

ISSN 1663-134X
Form 104.611.f